



## Charte d'engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Date de 1ère validation :  
02/05/2024  
Date d'application : 02/05/2024  
Version : 1  
Nbre de page(s) : 1

*Préambule : Cette charte affirme l'engagement de notre organisme de formation à garantir l'accessibilité et l'inclusion pour toutes les personnes en situation de handicap. Nous reconnaissons l'importance de fournir un environnement d'apprentissage équitable et accessible à tous.*

**1. Engagement Institutionnel :** Notre organisme s'engage à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Un référent handicap est nommé, sensibilisé et professionnalisé sur le handicap.

**2. Formation et Sensibilisation du Personnel :** Nous assurons la formation et la sensibilisation régulière de notre personnel aux besoins spécifiques des personnes handicapées et aux meilleures pratiques d'accessibilité.

**3. Accessibilité des Infrastructures :** Nous nous engageons à maintenir et à améliorer l'accessibilité de nos infrastructures, en veillant à ce que nos locaux, équipements et ressources soient accessibles à tous.

**4. Adaptation des Programmes de Formation :** Nos programmes de formation seront conçus et adaptés pour répondre aux besoins variés de tous les apprenants, en tenant compte des différentes formes de handicap.

**5. Soutien et Accompagnement Individualisé :** Nous offrons un soutien et un accompagnement individualisé aux apprenants en situation de handicap pour assurer leur réussite et leur intégration.

**6. Collaboration avec des Experts en Accessibilité :** Nous travaillons avec des experts en accessibilité et des associations de personnes handicapées pour améliorer continuellement nos pratiques.

**7. Communication Inclusive :** Nous nous engageons à utiliser des moyens de communication inclusifs et accessibles, en veillant à ce que nos informations soient disponibles pour tous.

**8. Évaluation et Feedback :** Nous mettons en place des mécanismes pour évaluer l'efficacité de nos mesures d'accessibilité et pour recueillir les retours d'expérience des personnes concernées.

**9. Engagement à Long Terme :** Notre organisme s'engage dans une démarche à long terme pour l'accessibilité et l'inclusion, reconnaissant que c'est un processus continu d'amélioration.

**10. Responsabilité et Transparence :** Nous rendons compte de nos progrès en matière d'accessibilité et de nos initiatives d'inclusion, en faisant preuve de transparence dans nos actions et nos communications.

Fait le 02/05/2024, à Mignaloux-Beauvoir

Le Directeur Général, Denis TAURON